

## 4 ème édition de " Janvier sans alcool " : le CA de la CPAM se mobilise

Lucienne TRILLE - Le lundi 16 janvier 2023 à 18h24



Dans les locaux de la CPAM, et sur son initiative Jean Claude Mora, président du Conseil d'administration et l'équipe Prévention de la CPAM ont accueilli , madame Constans, présidente du CDOSF( conseil départemental de l'ordre des sages-femmes) Antoinette Fouilleul et Clara Loichot , respectivement présidente et chargée de prévention d 'Addictions-France ainsi que Corinne Perpère, directrice et Emilie Bégué du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

La présidente du CDOSF a souligné : **Les femmes enceintes ou allaitantes sont de plus en plus conscientes des méfaits de l'alcool.**

"Il est important de savoir que la règle zéro alcool s'applique dès la formation du fœtus, ceci pour éviter le syndrome de **l'alcoolisation fœtale** caractérisé par malformations, retards dans la croissance physique et le développement mental... Ces effets néfastes, pour la plupart d'entre eux, ne seront décelables qu'au niveau CP "

Elle a rappelé la présence d'alcool dans certains médicaments( sirops) et déploré que la femme enceinte ou allaitante subit la pression son entourage pour lui faire accepter un verre d'alcool lors d'une fête ou réunion, d'où la nécessité d'où d' informer aussi cet entourage

Les professionnels de santé agissent pour un diagnostic précoce du syndrome de l'alcoolisme, parallèlement on constate que **l'Economie est privilégiée au détriment de la Santé.**

Corinne Perpère directrice du CIDFF (centre d'informations sur les droits des femmes et des familles), a présenté le CIDFF existant depuis 1983 dans le Gers mais crée à Paris en 1972.

L'équipe gersoise comprend 14 professionnels : juristes, psychologues, une intervenante sociale auprès du Commissariat et de la Gendarmerie du Gers-ISCG...

Lieu d'accueil et d'écoute ( accès aux droits, lutte contre les violences) de dialogue( médiation familiale, conseil conjugal et familial dans un lieu de rencontre neutre) et d'accompagnement( emploi, formation, orientation) les services du Centre sont gratuits et confidentiels.

Corinne Perpère a assuré

« L'alcool n'est en rien une excuse, au contraire il est maintenant reconnu comme **une circonstance aggravante sur le plan pénal et doit l'être au niveau général** »

Pour 2021, on enregistre une légère baisse des chiffres concernant les violences dues à l'alcool

Citant Jacques Soustelle en 1955, hélas, toujours d'actualité elle a conclu

« L'alcool c'est comme une tornade qui détruit tout sur son chemin, comme une tempête infernale qui amène le diable »

Antoinette Fouilleul d'Addiction France a repris et s'est réjouie du break de janvier qui donne un éclairage sur la délinquance, les handicaps, les coûts sociaux ( 150 milliards !) engendrés par les prises excessives d'alcool , exemple : le lamentable binge- drinking ( biture express)

« Dry January, défi de janvier, doit amener à se poser les bonnes questions et apprendre à gérer son stress sa « grammaire émotionnelle » a t elle déclaré ...

Evoquant le poids des puissants lobbys des alcooliers elle a regretté que **l'Etat ne soit pas suffisamment impliqué.**

Quelques chiffres : 80 % de l'alcool consommé est absorbé par 20 % de

En 2021, 34% des situations ont au moins 1 concerné par la drogue ou l'alcool

En 2019, 34% auteurs alcoolisés sont responsables de tentative de viol ou viol sur conjoint;

Jean Claude Mora, conscient du problème alcool , a promis de faire remonter les conclusions du débat jusqu'aux instances supérieures